NORMES D'ACCESSIBILITÉ AU PROGRAMME Sécurité à vélo SAAQ et l'ARCQ











Table des matières

Orientations du programme de sécurité à vélo	.3
Mise à jour 2024	
Exemples d'événements admissibles	. 4
Critères d'admissibilité au programme de sécurité à vélo	.5
Formulaires	.6
Annexe A Documents de promotion fournis par la SAAQ	.7
Document de promotion fournis par l'ARCQ	.8



Orientations du programme de sécurité à vélo

Le programme de sécurité à vélo de l'ARCQ, financé par la SAAQ, occupe un rôle prédominant quant à l'implication de l'Association dans la sécurité à vélo. Réservée aux membres de l'ARCQ, la subvention permet d'organiser une ou des journées de sensibilisation de sécurité routière à vélo. Les objectifs sont donc :

- D'offrir de l'information et de la documentation de la SAAQ sur la sécurité routière à vélo, en priorité, aux cyclistes et aux usagers.
- De mobiliser son milieu dans l'organisation et la tenue d'événements en lien avec les orientations du programme de sécurité à vélo.
- De mettre en place un événement favorisant l'échange d'informations et une approche directe auprès des usagers et cyclistes.
- D'assurer une visibilité à la SAAQ et à l'ARCQ lors de l'événement organisé dans le cadre du programme.
- De stimuler la créativité et l'innovation des activités offertes par le promoteur.

Ces objectifs doivent demeurer les principales motivations des événements qui sont organisés et qui sont financés par le programme.

Les formulaires et les informations nécessaires à la participation au programme de sécurité à vélo sont les suivants :

- Le formulaire de participation https://forms.gle/ivjzoVRaxjLnADFw9
- Le formulaire de réclamation (un lien vous sera envoyé par courriel) ;

Mise à jour 2024

Il n'y aura pas de programme de Reconnaissance des événements de sécurité à vélo (lauréat), puisque la SAAQ ne soutien plus ce volet.



Exemples d'événements admissibles

La promotion de la sécurité à vélo de l'ARCQ peut se décliner sous différentes formes afin d'atteindre la clientèle. Voici quelques exemples déjà réalisés dans les années passées :

- Organiser des activités de sécurité à vélo en camps de jour. Donner une formation aux jeunes afin de les sensibiliser aux règles de sécurité à vélo et faire suivre cette formation d'une randonnée à vélo encadrée pour mettre en pratique les notions apprises.
- Mettre un kiosque en bordure d'un parc aux abords d'une piste cyclable, et y installer des patrouilleurs pour sensibiliser les utilisateurs aux consignes de sécurité ainsi qu'aux règlements à respecter sur la piste cyclable.
- Une collaboration avec d'autres instances, comme les cadets de la Sureté du Québec, peut être un atout pour offrir certains services, comme buriner les vélos.
- Installer un kiosque en bordure de la piste cyclable et offrir une portion éducative aux enfants sous forme de petit jeu pour en apprendre plus sur la sécurité à vélo.
- Organiser un concours ou un jeu-questionnaire sur la sécurité à vélo.
- Organiser des défis, par exemple, un défi de vélo-stationnaire.
- Tenir un kiosque lors d'événements organisés par la municipalité permettant de sensibiliser les usagers de la piste cyclable à proximité (exemple : la fête de la pêche).
- Organiser une randonnée à vélo, avec kiosque et encadrement de sécurité à vélo tout le long du parcours, et pourquoi ne pas en profiter pour amasser des fonds pour un organisme caritatif ou une cause.

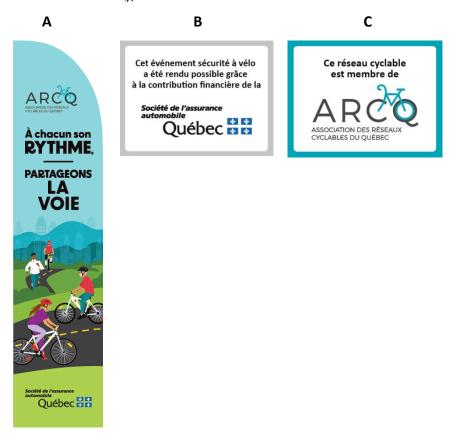






Critères d'admissibilité au programme de sécurité à vélo

- 1- Seuls les membres de l'ARCQ peuvent faire une demande d'assistance financière, mais ces derniers peuvent sous-mandater par la suite un autre partenaire pour réaliser l'activité. Il est à noter que c'est le gestionnaire membre de l'ARCQ qui recevra le paiement pour l'activité demandée et que ce sera à lui de payer le sous-mandataire;
- 2- Les activités doivent avoir comme **objectif principal la sécurité routière** et accessoirement la sécurité sur les pistes cyclables;
- 3- La documentation de la SAAQ doit être distribuée (voir annexe D);
- 4- L'activité doit être sur le terrain et comporter un échange direct avec les citoyens;
- 5- Des animations peuvent être effectuées dans un local, mais elles doivent absolument inclure un volet pratique (idéalement sur route).
- 6- L'oriflamme de la campagne « À chacun son rythme, partageons la voie » (A), le panneau de la SAAQ (B) et les panneaux de l'ARCQ (C) doivent être affichées lors du ou des événements. (Si le réseau participant n'a pas les affiches, il doit en faire la demande à l'ARCQ);





Formulaires

Un formulaire de participation doit être rempli afin de confirmer votre participation au programme, mais aussi de permettre la tenue d'un événement de sécurité à vélo : https://forms.gle/qXmwSAfdiRFmvnE76

Un total de 105 événements d'une journée sera subventionné. Afin que chacun des membres puisse se prévaloir de cette opportunité, nous vous invitons à remplir le formulaire d'inscription d'ici le <u>15 mai 2024</u>. Suite à cette date, nous communiquerons avec vous pour vous confirmer le nombre d'événements qui vous seront accordés.

Un montant de 390 \$ est octroyé par événement. Moyennant la conformité de votre formulaire de réclamation pour chacune des activités, un chèque d'une somme de (390 \$ x le nombre d'événements) vous sera acheminé par la poste.

Tout formulaire de réclamation doit être transmis au plus tard le 29 septembre 2024.

Le formulaire de réclamation a été mis en place pour améliorer la compréhension des événements et les résultats obtenus par la tenue de ces événements. Pour améliorer la compréhension du formulaire, voici certaines informations de précision :

- Nature de l'activité : description de l'activité ainsi que les objectifs de celle-ci.
- **Nombre de participants :** représente le nombre de personnes qui sont présentes ou qui ont participé à une activité OU qui ont été dénombrées lors du calcul de la participation aux événements par la presse.
- Nombre de personnes rencontrées: représente <u>le nombre de personnes qui ont été</u> <u>directement interpellées ou qui ont récupéré la documentation pertinente</u> offerte pendant la journée.
- Expliquez en quelques phrases (plus ou moins 10) l'événement et son déroulement : les phrases peuvent être simples et directes afin de permettre de mieux comprendre le déroulement de l'activité.

Les informations fournies seront utilisées afin de présenter le rapport des activités déposé à la SAAQ.

IMPORTANT: Vous devez obligatoirement afficher l'oriflamme et les trois documents suivants (affiche SAAQ, affiche ARCQ et affiche sur la sécurité à vélo) lors de votre événement.



Annexe A

Documents de promotion fournis par la SAAQ

Le matériel peut être commandé à documentation@saaq.gouv.qc.ca.

L'affiche J'apprends à rouler en sécurité

https://saaq.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/publications/apprends-rouler-securite.pdf

Le Guide de sécurité à vélo — 9e édition

https://saaq.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/publications/guide-securite-velo.pdf

Le feuillet Pour un meilleur partage de la route

https://saaq.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/publications/meilleur-partage-route-cycliste-automobiliste.pdf

Le petit guide de Génivélo

https://saaq.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/publications/petit-guide-genivelo.pdf

Le feuillet Les énigmes de Génivélo4

https://saaq.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/publications/enigmes-genivelo-feuillet.pdf

Le Guide d'animation sur les énigmes de Génivélo, PDF (sur le Web seulement)

https://saaq.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/publications/enigmes-genivelo-guide.pdf

Le Guide d'animation sur les énigmes de Génivélo, (sur le Web seulement)

https://saaq.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/publications/enigmes-genivelo-presentation.pdf



Document de promotion fournis par l'ARCQ

Boite à outils sur la sécurité pour les pratiquants du vélo à assistance électrique.

https://www.reseauxcyclables.ca/evenements/campagne-de-sensibilisation-du-velo-a-assistance-electrique/